

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 9 juillet 2025**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 9 juillet 2025 à 18h00 en salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 juillet 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - Mme Martine JEANNIN suppléant de M. Stéphane SIMON, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Chantal DUMAS à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

M. Claude CARCELLER, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- ✓ Redéfinition des emplois permanents en raison des mouvements de personnel et des évolutions de carrière :

- Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un emploi de technicien à temps complet – Direction de l'Eau (chargé de la ressource en Eau)
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Création de 2 emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Création d'un emploi d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 31h30
- Création de 4 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet

- ✓ Changement de quotité de travail

Pour faire suite aux départs de certains agents dans les multi accueils de la CCVH (retraite, disponibilité), les missions ont été redéployées dans les structures concernées ce qui nécessite l'ajustement des temps de travail de la façon suivante :

- Passage d'un temps non complet 25 h à un temps complet 35 h avec la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Passage à temps complet de la fonction de Direction à la crèche d'ANIANE avec la création d'un emploi d'Infirmière en soins généraux hors classe à temps complet

Compte tenu de nouveaux besoins au sein du service Espaces Naturels, il est nécessaire d'ajuster le temps de travail affecté au poste de technicien NATURA 2000 sous contrat de projet comme suit : passage d'un temps non complet 28 h à un temps non complet 31,5 h.

- ✓ Création de postes en raison de nouveaux besoins liés à l'évolution des services
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 17h30 au service de la lecture publique en qualité d'agent du réseau chargé de la navette documentaire, La fonction d'agent chargé de la navette documentaire au sein du réseau de la lecture publique est assurée en cas d'absence de l'agent titulaire par un renfort. Or, au regard de la charge de travail et de la permanence du besoin, il est nécessaire de pérenniser cette mission pour en assurer sa continuité.
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent comptable et administratif à la Direction des finances
Compte tenu notamment de la surcharge de travail pour la gestion comptable de la facturation de l'Eau, il est nécessaire de renforcer l'équipe de la Direction des finances.
 - Création d'un emploi de rédacteur à temps non complet 17h30 à la Direction de la communication pour occuper les fonctions de chargé(e) de communication.
La Direction de la Communication a accueilli un agent en contrat d'apprentissage dont l'engagement se termine. Au regard du développement des actions de communications, la pérennisation de la fonction sur un mi-temps est proposée.
 - Création d'un emploi de Rédacteur à temps complet au service Prospective pour exercer les fonctions de chargé(e) de subventions et d'études afin de venir en appui à la responsable sur le montage des dossiers de demandes de financements, sur le suivi de la contractualisation et l'élaboration du futur projet de territoire.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de créer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ci-annexé.

Transmission au Représentant de l'État N° 3862
Publication le 10/07/2025
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 10/07/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250709-22484-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 JUILLET 2025

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	I	10.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur(trice) de cabinet	I	17.5/35 h	
Directeur Général des Services	I	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	4	35 h	
Attaché hors classe	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	II	35 h	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	I	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	35 h	
Rédacteur	20	35 h	
Rédacteur	I	17.5/35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif	19	35 h	
Adjoint administratif	I	30/35 h	
Adjoint administratif	I	28/35 h	
Ingénieur en chef	I	35 h	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	9	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	17	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	5	35 h	
Agent de maîtrise	I	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	14	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	I	25/35 h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	I	25/35 h	
Adjoint technique	I	17.5/35 h	
Conservateur des bibliothèques	I	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
ibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	I	35 h	
Adjoint du patrimoine	I	35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 JUILLET 2025**

Professeur d'enseignement artistique hors classe	I	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	I	16 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	11.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	4.75/20 h	
Puéricultrice	I	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Cadre de santé	I	35 h	CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	35 h	
Infirmier en soins généraux	I	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	I	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	12	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	I	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	I	26/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	I	31,5/35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe normale	12	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 JUILLET 2025**

Auxiliaire de puériculture classe normale	I	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	I	35 h	ATSEM
Conseiller socio-éducatif	I	35h	CONSEILLERS SOCIO – EDUCATIF TERRITORIAUX
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	I	35 h	EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	I	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	I	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h	
Adjoint d'animation	8	35 h	
Adjoint d'animation	4	30/35 h	
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h	
Adjoint d'animation	I	28/35 h	

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la biodiversité – Natura 2000 – espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission loisirs - activités de pleine nature	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé. Volontaire territorial en administration	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000	3 ans	Technicien territorial - catégorie B	31,5h	B2
Chargé(e) de la gestion de la fréquentation, concertation et médiation	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2

APPRENTIS

Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD
Auxiliaire de puériculture – crèche ANIANE
Agent de maintenance des eaux usées
Chargé(e) de communication - service communication

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 JUILLET 2025

Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme
Chargé(e) d'appui – service prospective
Chargé(e) de l'évaluation des sites NATURA 2000 – service Grand site de France et espaces naturels

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)
Agent d'accueil polyvalent - Alternateur